



Bureau National - 55 rue de Lyon - 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - 📠 01 44 67 84 20 - secretariat@scsi-pn.fr

VŒUX DU SCSI – le 25 janvier 2016

Adressés à Messieurs et mesdames : le Ministre de l'Intérieur, le Directeur Général, le Préfet de Police, le Directeur Général de la Sécurité Intérieure, le Président de la commission des Lois, la Directrice des ressources humaines et des compétences, la Cheffe de l'inspection générale, les directeurs centraux et leurs collaborateurs, le représentant du Directeur Général de la Gendarmerie, le secrétaire général de la CFDT et toute l'équipe INTERCO, les représentants des syndicats, des mutuelles, chers délégués, des services actifs et de soutien dans les directions centrales, chers collègues, chers amis.

« Il y a un an, l'émotion était grande lorsque nous étions tous réunis au BATACLAN pour rendre hommage à Ahmed, Franck et à toutes les victimes du mois de janvier. Qui aurait pensé que quelques mois plus tard, en ce même lieu, la plus grande tuerie serait perpétrée dans cette France en paix, cette France que nous aimons, pour atteindre nos valeurs communes, traduites dans la devise de la république « liberté, égalité, fraternité ».

Je salue ici chaleureusement le propriétaire du BATACLAN et les nouveaux gérants, présents parmi nous, qui depuis six ans nous réservent cette salle. Nous compatissons à leur douleur et espérons sincèrement qu'ils puissent redonner à ce lieu la magie du spectacle que les victimes étaient venues chercher ce soir du 13 novembre. Je remercie également les administrateurs du Chatelet, qui en un temps record ont accepté de nous confier ce merveilleux théâtre, chargé d'histoire, afin que nous puissions organiser cette cérémonie.

A l'effroi, a succédé une immense tristesse, noyée de silences interminables. **Mais renoncer c'était donner raison à ceux qui veulent faire taire la liberté d'expression. Se réunir aujourd'hui, demain, c'est aussi résister et défendre nos valeurs républicaines !**

En pensant à l'ensemble des victimes citoyennes, policiers, gendarmes, douaniers qui sont parties trop vite, je vous invite à marquer un temps de recueillement ;

We shall never surrender, never, never!

Nous ne nous rendrons jamais, jamais comme le disait Winston Churchill.

Chaque fois que la République est atteinte, la bravoure, le courage, l'abnégation de nos collègues, sont indéfectibles. Je sais qu'après ces moments terribles, anxiogènes, aller en patrouille, en enquête, sur le terrain, en intervention, est appréhendé différemment. Nos pensées vont vers ceux qui ont été blessés, mais aussi vers tous ceux qui le sont dans leur âme, ceux qui sont légitimement fatigués d'être en permanence sur le qui-vive.

Chers collègues de tous les services parisiens et ceux des services spécialisés du RAID, de la BRI, du SDLP, de la DGSI, qui êtes intervenus, et qui travaillez à flux tendus depuis des mois, n'hésitez pas à exprimer vos angoisses et vos inquiétudes. Nos pensées vont également vers vos familles dont on parle peu et qui sont légitimement inquiètes.

Nous y associons les collègues de province, les gendarmes, et les militaires de la mission sentinelle.

Alors oui, dans ce contexte exceptionnel, il fallait prendre des décisions qui le soient tout autant

et vous en avez pris Monsieur le Ministre.

N'en déplaise à certains idéologues qui craignent pour leur liberté, mettant au passage en cause notre probité, notre humanité, notre attachement au respect des lois ! Ces qualités sont ancrées au plus profond de nous !

Les mesures prises, que vous ne manquerez pas de nous rappeler, sont adaptées à une situation qui s'inscrit malheureusement dans le long terme.

- Une loi sur le renseignement, la reprise des recrutements malmenés par la RGPP, des dispositions antiterroristes au-delà de l'état d'urgence, l'achat de matériels adaptés qui n'avaient pas été anticipés.

Bien entendu, il convient que ces dispositifs soient appliqués avec mesure, discernement et donnent du sens à nos missions afin que nous continuions à les accomplir avec conviction. Car nos collègues sont fatigués, pour certains même, usés.

Alors, gageons que les travaux, menés par le Directeur Général, aboutissent à recentrer les missions, à un vrai choc de simplification administrative, et à une révolution globale de la procédure pénale en l'allégeant drastiquement afin de redynamiser la filière judiciaire dont plus personne ne conteste, aujourd'hui, la perte d'attractivité.

L'aménagement du texte définissant la légitime défense est essentiel. Là encore, je ne peux que m'offusquer d'entendre les idéalistes déconnectés des réalités, prédisant ici ou là les effets d'un permis de tuer susceptible de nous être donné. Il ne faut pas inverser les rôles : ceux qui ont le droit d'avoir une arme et de s'en servir dans un cadre défini, ce sont les représentants de l'Etat et non pas les délinquants. Ces derniers doivent savoir que, s'ils portent une arme, ils exposent leur vie... trop souvent, nos collègues ont perdu la leur, hésitant à en faire usage. Le jugement populaire rendu à Bobigny est juste mais nous venons d'apprendre que le parquet a fait appel. Ce même parquet n'avait pas fait appel après l'affaire de Draguignan ou un gendarme avait été acquitté par la cour d'assise d'Aix en Provence car il avait agi « dans le cadre légal » et « conformément à ce qui lui avait été enseigné ». Un seul texte avec des mêmes règles et garanties doit s'appliquer aux deux forces. C'est opérationnellement, juridiquement et démocratiquement incontournable.

Tous ces sujets doivent avancer dans le cadre de l'unité nationale, car ils sont appuyés par un soutien massif de la population, qui ne cache plus son attachement à une république juste et forte.

Mais l'unité ne doit pas empêcher d'avoir un regard critique et réformiste.

Quand le Président de la République déclare qu'il est impératif que les services communiquent mieux, ceux de la police, parfois concurrents, doivent se sentir concernés. A ce titre, des pistes d'amélioration pour éviter les doublons mais aussi supprimer des aberrations, telles que la différence indemnitaire entre le RAID et la BRI, doivent être impérativement envisagées.

Mais n'est-il pas temps au sein d'un même ministère où l'on arrive à saturation de services de coordination entre les deux forces, d'envisager sérieusement, pragmatiquement, budgétairement et sereinement l'avènement d'une seule force.

L'impression partagée par nombre de policiers et d'observateurs, est que la DGGN, est dans une posture stratégique et en capacité de faire croire qu'elle peut tout faire géographiquement, opérationnellement et structurellement.

Il ne saurait être question de permettre une nouvelle partition laissant à la police seule, les missions et les secteurs les plus difficiles au détriment de sa présence sur tout le territoire et dans des petites circonscriptions qui fonctionnent pour certaines, à effectifs insuffisants.

Ne vous méprenez pas sur mes propos, il ne s'agit pas d'entrer en confrontation avec les

gendarmes, qui exercent leurs missions avec le même courage et investissement que les policiers, mais bien d'affirmer une nécessité de réformes tenant compte des dysfonctionnements constatés, gommant les nombreuses disparités existantes tant dans le domaine des décorations, des rémunérations et du déroulement de carrière et garantissant une sécurité plus efficace pour nos concitoyens.

Dans ces moments douloureux, les mots d'encouragements et les honneurs sont importants, mais cette reconnaissance doit se traduire au niveau statutaire, indiciaire et indemnitaire. Votre volonté Monsieur le Ministre, maintes fois réaffirmée est de réduire la désespérance. C'est également le rôle du syndicat.

Depuis notre rendez-vous chez le Président de la République où j'avais l'honneur de m'exprimer et de représenter la CFDT, nous savons que sur l'impulsion du Directeur General et de votre cabinet, les sous-directions de la DRCPN travaillent sur l'ensemble des attentes des corps de la Police Nationale. Nous ne doutons pas de cette volonté, mais pour reprendre l'une de vos récentes expressions, une grande confiance ne doit pas empêcher une petite méfiance.

Après 11 ans en catégorie A, un exhaussement du niveau de concours externe, des responsabilités importantes à des postes clefs en matière judiciaire, d'ordre public, du renseignement, une déflation de plus de 50%, inégalée dans la fonction publique depuis 20 ans et qui va se poursuivre, les OPN dont le concours est le plus sélectif de la fonction publique, n'accepteront pas, qu'à niveau de recrutement égal, ils ne puissent bénéficier de la grille A type. Nous sommes fatigués des forces de l'ombre qui freinent notre légitime reconnaissance, d'où notre méfiance. Le PPCR est une opportunité, et la CFDT a pris ses responsabilités une nouvelle fois en signant ce protocole, prenant en compte notamment, la réalité de l'allongement des carrières.

Mais ce qui nous est proposé pour l'instant n'est pas conforme à l'esprit PPCR, et est loin de la parité avec les officiers de gendarmerie, et risque finalement de ralentir la déflation attendue.

Les deux syndicats d'officiers représentatifs de la presque totalité du corps, ne peuvent imaginer que l'indice sommital, de ce qui demain pourrait être leur deuxième grade, soit inférieur à ceux des autres corps de la fonction publique. Le corps de commandement a été décroché depuis 2012 par d'autres filières pourtant moins exposées. Cette injustice doit prendre fin et le régime indemnitaire doit également être adapté aux postes à responsabilité supérieures que vous vous êtes engagés à nous confier.

Concernant la déflation du corps de commandement, la méthodologie que vous défendez, et appliquée par la DRCPN, écartant tout objectif chiffré à atteindre, doit conduire à une valorisation collective des positionnements des différents corps.

Or, les travaux actuellement menés sur les nomenclatures dans les territoires, ainsi que les réorganisations de services, nous laissent penser, malheureusement, qu'une nouvelle fois, la cohérence du positionnement entre officiers et commissaires ne sera pas garantie, contrairement à vos engagements. J'espère me tromper. J'ajoute que la réforme territoriale anticipée par la Gendarmerie, aurait dû se mener conjointement avec la Police Nationale.

Toutes mutualisations et réformes, certes incontournables, ne peuvent toutefois se concevoir que dans le cadre d'une déflation globale de l'ensemble des cadres, commissaires et officiers.

Comptez sur moi Monsieur le Ministre, malgré mon état, pour user de toutes mes forces, ainsi que celles de mon équipe, pour dialoguer, reformer et obtenir les mesures légitimement attendues par les cadres de la police nationale.

Nous assistons à un paradoxe, d'un côté un soutien massif de la population, de parlementaires qui louent notre engagement, notre professionnalisme, et de l'autre, des décisions administratives qui donnent aux policiers l'impression du contraire.

Le retrait de l'ASA pour nombre de policiers en Ile de France et la menace qui pèse à court terme sur la gratuité du « passe Navigo » en dépit de votre intervention, en attestent.

Il est impératif de mettre place un système de fidélisation valorisé pour tous nos collègues parisiens.

Si nul n'ignore la difficulté d'exercer en Ile de France, personne n'est en capacité d'expliquer pourquoi les policiers n'ont pas la gratuité du logement, des tarifs SNCF préférentiels à l'instar de leurs homologues militaires.... Non que dis-je.... Gendarmes. Les officiers de police comprennent d'autant moins que, dans le cadre du budget 2015, 2016, rien n'avait été budgété pour eux, et que les mesures catégorielles ont été largement supérieures pour l'ensemble des personnels de la gendarmerie nationale depuis plusieurs années comme l'a constaté la cour des comptes.

Concernant le temps de travail, nous assumons le recours que nous avons porté devant l'Europe en 2008, et les conséquences sur la nécessaire réorganisation des cycles horaires et des méthodes de travail. Les associations de gendarmes viennent d'ailleurs de s'inscrire dans le même contentieux... Cependant, nous sommes impatients de pouvoir bénéficier des nouveaux dispositifs mis en place pour tous les cadres et de l'autonomie enfin accordée aux officiers. L'organisation du temps de travail doit être révolutionnée afin de respecter les principes des directives européennes. Certes, il existe des dérogations pour les métiers de sécurité, mais il y a aussi des garanties, des bornages incontournables qui concourent à la préservation de la santé des policiers et à la limitation des risques psychosociaux. Cette responsabilité incombe à tout employeur. C'est parce que nous vous savons particulièrement attaché à cette protection, qu'il est impératif, d'ores et déjà, de mettre enfin en place les outils permettant de donner aux commissaires et officiers des conditions de travail adaptées. Vous savez l'impatience des officiers de CRS en la matière.

Sous l'impulsion de la directrice de la DRCPN, la gestion des ressources humaines est entrée dans une phase nouvelle. Elle doit encore s'unifier et progresser. Aussi, pour tendre vers un objectif d'excellence, nous revendiquons des dates de CAP pour les commissaires et officiers qui prennent mieux en compte leur vie familiale.

C'est justement parce qu'ils ne font pas un métier comme les autres que les policiers nécessitent une attention particulière dans la gestion de leur quotidien.

Je vous sais engagé et déterminé. Les français ont pu le constater lors des terribles événements qui ont bouleversé notre pays depuis votre prise de fonction. Vous pouvez compter sur la volonté, la technicité et l'envie réformatrice du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure. Nous restons fidèles à notre engagement de policiers républicains, de servir, mais également avec cette ambition de mettre fin aux injustices et construire l'avenir.

Pour y parvenir, des commissaires nous ont rejoints, dont je salue particulièrement l'engagement tant il est difficile de sortir de schémas dogmatiques et conservateurs pour faire évoluer la chaîne hiérarchique, et créer un grand corps de conception de direction et de commandement. Je salue également le secrétaire général d'alternative police, Denis JACOB, qui s'est reconnu dans les valeurs portées par le SCSJ et la CFDT, dans le cadre d'une vision globale de la sécurité de demain.

Pour terminer, nous avons voulu, dans ce monde où l'obscurantisme défie nos démocraties, non seulement nous réunir dans un lieu de culture exceptionnel mais, également, associer à nos vœux des collègues et amis écrivains qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous. La littérature est un formidable rempart à la barbarie et ce soir ils sont à votre disposition pour échanger et dédicacer leurs œuvres.

Je vous souhaite à toutes à tous, santé, amour et amitié pour traverser le plus sereinement possible cette nouvelle année.